



Pacs + biens immobiliers en cours et projet

Par **Tamayas**, le **13/05/2010** à **17:57**

Bonjour,

Mon ami et moi, divorcés avec enfants des 2 cotés (dont 1 à charge 12 ans), sommes propriétaires chacun d'un bien immobilier (crédit en cours chacun), aimerions savoir dans le cas d'un Pacs, quelles seraient les conséquences financières sur les :

- Montants des taxes habitation et foncière pour chacun des biens immobiliers acquis avant le Pacs.
- En cas de vie commune, chez mon ami, ma résidence devient-elle une résidence secondaire ?
- Serons-nous imposer d'une plus-value en cas de vente d'un ou des biens actuels ?
- Est-il plus judicieux de les vendre avant de signer le Pacs ?

Nous souhaitons par la suite acquérir un bien immobilier en commun tout en se prémunissant en cas de décès ou séparation.

- Quelles seraient les clauses à faire figurer sur la convention de Pacs ?

Avec mes remerciements